

# FEUILLE UNIVERSELLE.

Du 12 BRUMAIRE an 6<sup>e</sup>. de la République française. — Jeudi 2 NOVEMBRE 1797 (v. st.)

*Détails de la séance publique du directoire, dans laquelle le général Berthier et le citoyen Monge ont présenté le traité de paix. — Nouvelle certaine de la mort du roi de Prusse. — Demande faite au directoire par le cercle national, d'exempter les prêtres de la réquisition. — Déclaration de Buonaparte et de Barras, relativement au projet de Boulay. — Projet relatif aux présidés, accusateurs publics et greffiers des tribunaux.*

## A V I S.

Les lettres et avis doivent être adressés au citoyen Molinié, rue des Prêtres S Germain-l'Auxerrois, n<sup>o</sup>. 42.

### Cours des changes du 11 brumaire.

Amst. Bco. 57 $\frac{3}{4}$ 58 $\frac{3}{4}$	Bons $\frac{1}{2}$ 53-52 $\frac{9}{10}$ p.
<i>Idem</i> cour. 55 $\frac{3}{4}$ 56 $\frac{3}{4}$	Or fin Ponce, 104
Hambourg 194 $\frac{1}{2}$ 192 $\frac{1}{2}$	Arg. à 11 d. 10 g. le m. 50-7
Madrid 13 12-17-6	Piastres 5 8-3
<i>Idem</i> effect. 15 l.	Quadruple 80-10
Cadix 13 12-17-6	Ducat 11 l. 10 s.
<i>Idem</i> effect. 15	Guinée 25 l. 6 s.
Gènes 96 95 $\frac{1}{2}$ 94 93 $\frac{1}{2}$	Souverain 34-5
Livourne 103 l. 102 $\frac{1}{2}$	Café Martinique 45 s. la liv.
Lausane 1 $\frac{1}{2}$ 2. au p.	<i>idem</i> S. Domingue 42 à 43 s.
Basle 2 $\frac{1}{4}$ $\frac{9}{10}$	Sarre d'Orléans 43 46 s.
Londres 26-17-6 26-12-6	<i>idem</i> S. Domingue 44 à 50 s.
Lyon au p. 20 25 à 15 j.	Savon de Marseille 16 9
Marseille au p. id. à 15 j.	Huile d'olive 25 24 s.
Bordeaux au p. 15 à 15 j.	Coton du Levant 35 l. 54
Montpellier ; p. à 15 j.	Esprit 605 l. 610 l.
Inscriptions 9-15 s. 12-6 15 s.	Eau-de-vie 22 d. 420 430
Bons $\frac{2}{3}$ 7-7-6 10 s. 5 s. 2-6	Sel 4 l. 5 s. 10

## R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E.

*Extrait du procès-verbal de la séance publique du directoire exécutif.*

Le ministre des relations extérieures présente au directoire les citoyens Berthier et Monge. Il prononce un discours où il rappelle les triomphes de nos armées, et développe les avantages de la paix qui vient d'être conclue.

Le général Berthier présente au directoire le rameau d'olivier qu'il tient à la main, et dit :

« Citoyens directeurs,

» Envoyés par le citoyen Buonaparte pour vous apporter la branche d'olivier achetée si glorieusement par 581 combats soutenus par les armées de la république, et parmi lesquels on comptera presque autant de victoires, nous avons remis à votre président le traité de paix conclu entre la république française et l'empereur, signé à

Passeriano, au milieu des camps français, le 27 vendémiaire.

» L'airain encore échauffé par les fêtes de la victoire, a retenti dans les murs de cette cité, et a déjà porté aux extrémités de la république la nouvelle de cette paix glorieuse, l'espoir des amis de la patrie.

» Organe de l'armée d'Italie, j'assure le directoire que mes frères d'armes voient cette paix avec une vive satisfaction; car ils se persuadent qu'elle contribuera au bonheur de la république, à l'affermissement de la constitution de l'an 3, et qu'enfin elle ralliera tous les citoyens de la grande famille.

» L'armée d'Italie qui, comme toutes celles de la république, compte dans ses rangs autant de héros que de soldats, espère, citoyens directeurs, que vous allez tourner ses armes victorieuses contre les restes épars de cette coalition déjà punie, qui hésitent encore à faire une paix juste et digne de la république.

» Non, citoyens directeurs, aucun des soldats de l'armée d'Italie ne perdra de vue ses drapeaux, que la paix générale ne soit assurée; ils sont prêts à marcher.

» Ce n'est pas à moi, citoyens directeurs, à parler du général Buonaparte; son nom est déjà au temple de l'immortalité; c'est à la renommée et au burin de l'histoire, à éterniser le héros dont les talents égalent les vertus républicaines.

» Je ne parlerai pas des généraux, des chefs; je ne citerai pas cette foule de faits particuliers si justement admirés. Si des circonstances heureuses ont mis plus en évidence quelques braves, tous dans l'armée ont un droit égal à la reconnaissance nationale.

» Vous, citoyens français, qui avez des parens au service de la patrie, dites: *Fai dans ma famille un héros qui a contribué à cette paix glorieuse, qui assure le bonheur de la république.*

» Et vous qui pourrez avoir à regretter la perte de quelques braves, que la félicité publique cimentée de leur sang, que la liberté donnée à dix millions d'hommes, séchent enfin vos larmes.

» Mais vous, qui avez osé calomnier nos plus zélés défenseurs, aussi bons citoyens qu'ils sont braves soldats, si vous n'étiez pas les agens du despotisme expi-

rant, rougissez d'une erreur qui vous faisoit servir leurs criminels projets.

» J'en appelle à l'Italie; j'en appelle à toi, auguste vérité!

» L'armée d'Italie comptoit au plus, le 21 germinal an 4, 20 mille hommes sous les armes, qui, depuis trois ans, dénués de tout, défendoient avec courage les sommets des Alpes et des Apennins. Buonaparte arrive: « Ce n'est plus une guerre défensive, c'est une guerre d'invasion, ce sont des conquêtes que vous allez faire, » dit-il, aux soldats; point d'équipages, point de magasins; vous êtes sans artillerie, sans habit, sans souliers, sans solde; vous manquez de tout; mais vous êtes riches en courage: eh bien! voilà vos magasins, votre artillerie; vous avez du fer et du plomb, marchons, et dans peu de jours, ils seront à vous. » (Il leur montre les plaines fertiles du Piémont et de la Lombardie.)

» L'ennemi, ajoute-t-il, est quatre fois plus nombreux que vous; nous en acquerrons plus de gloire. »

Dans la nuit même, l'armée partit; au jour, les champs de Montellesimo sont témoins de nos exploits et de nos premiers triomphes.

» Cent onze combats se succèdent, et toujours la victoire est restée fidèle aux drapeaux de l'armée d'Italie.

» En prairial, sous les murs de Turin, elle force le roi de Sardaigne à la paix; peu de tems après, Naples fait la sienne.

» En pluviôse an 5, elle la dicte à la cour de Rome; et en germinal suivant, les plénipotentiaires de l'empereur signent les préliminaires de Leoben, près Vienne.

» Pendant ces glorieux travaux, l'ouvrage d'une seule année, nos intrépides et vertueux soldats ont bravé au bivouac, les injures des saisons; ils ont supporté les privations de toute espèce: les magasins, les fabrications, ne pouvoient suivre la rapidité de nos mouvemens. Eh bien, ces braves marchaient à l'ennemi les pieds nus; et quoiqu'ils manquassent quelquefois de subsistances, nous les avons vu jeter celles qui venoient de leur être distribuées, pour arriver plus vite à l'ennemi.

» Avec quel attendrissement on voyoit nos blessés et nos mourans, ne pousser d'autre cri que celui de *vive la république*, et dire: *Si nous avons vaincu, je meurs content!*

» Calomnieurs des braves de l'armée d'Italie, c'est encore devant vous que j'en appelle à nos ennemis eux-mêmes! Parlez, peuples de la Carinthie et de la Styrie; le soldat français n'a-t-il pas respecté vos personnes, vos mœurs, vos propriétés, vos usages? Buonaparte vous l'avoit dit: *Les français sont les amis des peuples; l'empereur et ses soldats sont nos seuls ennemis.*

» Parlez, magistrats de Gorizia, de Gratz et des autres villes conquises; vous admirerez la sagesse de nos soldats, vous y applaudissiez.

» Mais vous, gouvernement vénitien, à qui la neutralité devoit tracer une conduite loyale et franche, vous étiez, pendant tout le cours de la guerre, vendu à nos ennemis; vous n'avez pu dissimuler votre haine pour la liberté; vous opprimiez le petit nombre de patriotes épars dans vos états, et nous croyant battus sous les murs de Vienne, vous avez fait lever le peuple en masse pour assassiner les français: et cependant, quand les coupables

( 2 )  
bles devoient s'attendre à une juste vengeance, ils n'ont trouvé dans l'armée française que clémence et humanité.

» Pendant les négociations, l'armée s'occupoit à acquérir la supériorité manœuvrière, à maintenir la discipline; mais le souvenir de tant de victoires, mais l'espoir d'une paix glorieuse, étoient empoisonnés par les mouvemens royalistes de l'intérieur; nos frères d'armes y étoient insultés, plusieurs assassinés, les patriotes opprimés; la lenteur que nos ennemis apportoient dans les négociations, prouvoit qu'ils n'étoient pas étrangers au complot: alors l'armée, par un mouvement spontané, renouvella le serment de haine à la royauté et de fidélité à la république et à la constitution. Le soldat disoit: *La constitution est sous la sauve-garde des citoyens, et nous sommes citoyens; qui mieux que nous en remplit les devoirs?*

» Votre énergie, citoyens directeurs, celle des législateurs ont sauvé la patrie; la journée du 18 fructidor a terminé les négociations, et placé dans les mains de la liberté la branche d'olivier que sans cesse présentoient la raison et l'humanité.

» Oui, citoyens directeurs, de même que tout soldat de l'armée répètera avec orgueil: *J'étois de l'armée d'Italie*; de même tout français doit dire en ce moment avec fierté: *Et moi, je suis citoyen français!*

» Vive la république! »

Les applaudissemens cèdent au désir d'entendre le citoyen Monge; voici les traits les plus frappans de son discours:

Le gouvernement anglais et la république française ne peuvent coexister.

» Vous avez parlé, et déjà nos terribles brigades agitent leurs armes victorieuses, et Scipion est à leur tête.

» Si j'avois dans mon pays l'autorité que de grands services rendus à la patrie et de grandes vertus avoient acquise à Caton dans Rome, je me garderois bien de l'imiter. Je dirois aux premiers magistrats de la république.... « Détruisez un gouvernement qui a corrompu la morale du monde entier; mais conservez une nation à laquelle l'Europe est redevable d'une grande partie de ses lumières; n'opprimez pas une nation qui a donné Newton à l'Univers; conservez une nation respectable par un patriotisme sans exemple peut-être, et digne d'un meilleur gouvernement. Elevez-la à la dignité de peuple, complétez sa liberté dont elle est idolâtre, et rendez-la à ses vertus naturelles. Que le peuple anglais subsiste avec gloire, qu'il soit l'étoile du peuple français; que tous deux ils concourent à l'envi au progrès des lumières et au perfectionnement de l'esprit humain, et qu'il n'y ait entr'eux de rivalité que pour le bonheur du monde. »

» Alors, citoyens directeurs, le champ de la gloire ne sera pas entièrement moissonné pour vous. Vous aurez dans l'intérieur deux ennemis mortels à combattre, *l'ignorance et la superstition*; vous aurez à détruire de tous les esclavages le plus humiliant et le plus fatal au genre humain. Mais vous saurez faire le choix de vos armes; vous répandrez l'instruction d'une manière convenable à toutes les classes de citoyens; et dans cette sage distribution, votre sollicitude s'étendra également, et sur le pasteur de nos montagnes, et sur l'habitant de nos cités. Vous éleverez par-tout des autels à la vérité; vous

familiariser les yeux de tous les citoyens avec ses traits augustes , et vous n'aurez plus à craindre qu'on la méconnoisse : on ne désertera pas son culte consolateur, pour celui de son épouvantable rivale. »

Le citoyen Revellière-Lépeaux , président du directoire , répond en ces termes : Qu'il est doux pour la république , le moment où se fait entendre la voix de la paix , lorsque ses résultats sont également utiles et glorieux.

» Génie puissant de la liberté , toi seul pouvois produire tant d'événemens inouis , tant de faits héroïques , tant d'hommes extraordinaires ! Toi seul pouvois créer , comme par enchantement , tant de philosophes , d'orateurs , de législateurs , d'hommes d'état , de guerriers , de génies de tous genres , tant d'armées triomphantes , une armée d'Italie , un Buonaparte !

» Heureuse France ! oublie des maux passagers qui ne sont plus , pour ne t'occuper que du long avenir du bonheur et de gloire qui t'es assuré. Jouis du fruit de tes conquêtes , tu peux les contempler avec un orgueil légitime.

Avant de te livrer totalement au repos , France , tourne tes regards sur l'Angleterre ! il y existe une nation généreuse , sans doute , mais son gouvernement est odieux ! Après s'être emparé de l'empire des mers , il a couvert le globe de ses forfaits. En Asie , la soif de l'or l'a rendu le ministre le plus terrible de la mort. Dans l'Europe et dans l'Amérique , il a rendu tout vénal ; il y a versé la corruption à torrens , et il commande avec la plus insultante hauteur aux gouvernemens qui ont été par lui corrompus et avilis. Enfin , il fut l'artisan de nos discordes civiles. N'ayant pu détruire notre liberté par la coalition dont il fut l'auteur , il l'a souillée par d'horribles proscriptions !... *Il a créé la Vendée !...* C'est sur lui , soldats républicains , que doivent se diriger vos derniers coups.

« Heureuse alliance de la force et de la sagesse ! puisses-tu , pour le bonheur de la France , n'être jamais rompue ! c'est toi qui assures aux nations les deux biens les plus désirables , la liberté et la paix !

Recevez , citoyens , au nom de tous ceux qui ont bien servi la république , n'importe à quel titre , nos embrassemens fraternels ; ils sont le présage assuré de l'union qui doit désormais régner entre tous les français. *Vive la paix ! vive la république !*

*P A R I S , 11 brumaire.*

Quelques journalistes annoncent la mort du roi de Prusse , comme une nouvelle dont on ne peut plus douter ; et en effet , les lettres de Berlin , du 18 octobre , contiennent , sur la santé de ce prince , des détails qui viennent à l'appui de cette nouvelle ; les oppressions de poitrine , disent-elles , dont il est attaqué depuis le 7 de ce mois , deviennent si violentes , que l'on craint qu'il n'en soit suffoqué.

— Les évêques du concile , membres du corps législatif , ont demandé , par une pétition au directoire exécutif , que tout prêtre de l'âge de la réquisition , fût exempté de rejoindre. Le directoire a répondu et a défendu au ministre de la guerre , de donner des exemptions autres qu'individuelles.

— Il existe à la police un dépôt de lettres adressées de

l'étranger à des français de l'intérieur. On est en ce moment occupé à en faire le dépouillement. Dans ce nombre , il y a beaucoup de lettres venant des émigrés , ou dont le contenu sert à désigner des émigrés rentrés. Il en résulte plusieurs mandats d'arrêt , contre des personnes qui se trouvent ainsi compromises.

— Le ministre de la marine a fait connoître aux commerçans des principaux ports de la république , que les troubles qui avoient éloigné les vaisseaux européens des ports de Jaffy et de Maragan , au royaume de Maroc , étant dissipés , les navires du commerce y seront reçus avec sûreté et protection.

— L'empereur , en faisant sa paix particulière en 1797 , a rendu à l'Angleterre ce qu'elle lui avoit prêté en 1713. On se souvient qu'à cette époque la reine Anne , piquée contre la duchesse de Malboroug , abandonna la première la coalition dont Malboroug étoit l'âme , et signa la paix d'Utrecht. Une paire de gants sauva la France , qui , n'ayant plus à combattre qu'un seul ennemi , obtint à Rastadt l'année suivante , une paix avantageuse. La paix d'Udine tient probablement à de plus grandes causes que la paix d'Utrecht ; mais les deux puissances sont quittes l'une à l'égard de l'autre ; et l'Angleterre n'a rien à reprocher à l'Autriche.

— L'Ami des Loix nous apprend qu'un des directeurs avoit déclaré à plusieurs membres de la commission , que , si le projet de bannissement de tous les ci-devant nobles étoit adopté , Buonaparte et lui ( Barras ) étoient résolus à ne pas profiter de l'exception qu'on leur offroit.

— On dit que le directoire vient de casser la commission intermédiaire de Bonn , qui avoit donné l'impulsion pour la formation de la république cis-rhénane. Cette république ne peut plus avoir lieu , puisque la plus grande partie du territoire qui devoit la composer , se trouve réuni par le traité à la république française.

Il paroît que déjà les ordres ont été donnés pour remettre entre nos mains Mayence et Ehrenbreitstein , sur les bords du Rhin.

**C O N S E I L D E S A N C I E N S .**

Présidence de LACOMBE-SAINTE-MICHEL.  
*Séance du 11 brumaire.*

Lacue fait approuver une résolution du 28 vendémiaire , relative à la subsistance provisoire des officiers retirés du service , et dont les pensions n'ont pas encore été liquidées.

Le conseil se forme en comité général pour entendre la lecture d'un message du conseil des cinq-cents , qui ne peut être lu qu'en comité secret.

On présume que c'est la résolution du conseil des cinq-cents , qui ratifie le traité de paix conclu avec l'empereur.

**C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .**

Présidence de VILLERS.  
*Séance du 11 brumaire.*

Un citoyen nommé par le directoire exécutif , à la place d'un des juges obligés de se retirer en vertu de la loi du 19 fructidor dernier , fait part au corps législatif de l'inexécution que reçoit cette loi dans la commune de Pont-à-Mousson , et des difficultés que le commissaire du directoire près du tribunal lui fait éprouver pour l'enregistrement de son installation.

Le conseil ordonne le renvoi au directoire.  
Un citoyen serrurier, à Sedan, département des Ardennes, demande qu'une ordonnance ministérielle de 5033 livres, valeur effective, soit reçue en paiement de 2800 liv. qu'il redoit sur le dernier quart de biens nationaux qu'il a acquis, et des intérêts de cette dernière somme depuis la délivrance de ses contrats.

Plusieurs membres réclament l'ordre du jour; il est adopté.

Darracq obtient la parole pour une motion d'ordre: Il appelle la sollicitude du conseil sur le désordre de la législation actuelle, dont toute la France se plaint. L'assemblée constituante, dit-il, rendit 3,190 loix, l'assemblée législative 2,190, la convention 5,115; l'assemblée actuelle en avoit proposé 1,139, à l'époque du premier prairial dernier; cela fait à peu près 22,258. Cependant ce n'est que depuis peu de tems que nous avons fait quelque chose en finance, que nous avons balancé la dépense et la recette, que nous avons donné au gouvernement les moyens de faire face aux besoins du service. Les contributions sont très-mal réparties.

Cependant cette partie mérite toute notre sollicitude; nous n'avons ni code civil, ni code forestier, ni code hypothécaire. Notre code criminel est très-défectueux, chaque jour nous en avons la preuve; nous n'avons point de mode de responsabilité contre les fonctionnaires publics; responsabilité qui est le garant de la liberté.

Le manque de code hypothécaire est peut-être la véritable cause de la rareté du numéraire qui ne circule que par l'usure la plus monstrueuse. Tous les jours vous recevez des pétitions particulières, dont la lecture vous fait d'abord perdre un tems précieux; vous les renvoyez à des commissions, et vos séances sont presque toutes employées à des affaires particulières, à des loix de fantaisie.

L'orateur termine en proposant un projet d'arrêté, dont voici les dispositions principales:

Le conseil des cinq-cents ne tiendra de séances que les jours impairs. A chaque séance, à deux heures précises, la parole appartiendra de droit à la commission de la classification des loix.

Les commissions des finances, des dépenses, de la surveillance de la trésorerie, des inspecteurs de la salle, auront toujours la parole, lorsqu'elles la demanderont.

Le conseil ordonne l'impression et le renvoi à une commission spéciale.

Poulain-Grandpré obtient la parole au nom d'une commission spéciale: Vous ne devez, dit-il, jamais oublier, citoyens représentans, que les présidens, greffiers et accusateurs publics des tribunaux, ont mis la république à deux doigts de sa perte. Sans doute, nous désirons de voir les rangs des républicains se grossir de la désertion des phalanges royales, mais nous ne devons pas nous abandonner à une fausse sécurité. Sans doute, il y a eu quelques tribunaux qui sont restés fidèles à leurs devoirs, mais le plus grand nombre étoit corrompu par le royalisme. Des arbres de la liberté étoient abattus, outragés; des cris de vive Louis XVIII se faisoient entendre en plein jour, les acquéreurs de biens

(4)

nationaux, les militaires, les républicains étoient menacés, conspués, assassinés, et les coupables restoient impunis; ils étoient même honorés, portés en triomphe par la partialité révoltante des tribunaux.

Ici l'orateur cite plusieurs faits à l'appui de son opinion. Il vous appartient, continue-t-il, de déterminer la durée des fonctions des présidens, accusateurs et greffiers des tribunaux, non par une loi accidentelle, mais par une disposition précise et constitutionnelle. Voulez-vous être traduits devant les tribunaux et traînés à l'échafaud, pour avoir anéanti des conjurés? laissez en place les hommes dont je viens de vous parler.

Les nominations faites en l'an 4, ne doivent durer que jusqu'au premier germinal an 6; elles n'ont été prolongées que par erreur; l'erreur reconnue, les fonctionnaires doivent cesser leurs fonctions. Nous nous proposerons donc d'autoriser le directoire à nommer aux places vacantes, jusqu'aux prochaines élections. Votre commission a examiné ensuite cette question: Les fonctions des accusateurs publics sont-elles inamovibles? peuvent-ils être destitués ou suspendus, et par qui? Votre commission a pensé que les accusateurs étoient destituables, comme les administrateurs. (Murmures.) Cette proposition peut effrayer au premier coup-d'œil; mais il est constant que les accusateurs, quoiqu'élus par le peuple, sont les agens du pouvoir exécutif; ils doivent donc être remplacés par lui. Voici le projet que je suis chargé de vous présenter:

Art. 1<sup>er</sup>. Le paragraphe de l'instruction annexé à la loi du 5 ventose, qui concerne les fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux criminels, est rapportée.

II. Les fonctions des présidens, accusateurs publics et greffiers des tribunaux, élus en vendémiaire an 4, sont expirées.

III. Le directoire exécutif pourvoira à leur remplacement, seulement pour le tems qui doit s'écouler jusqu'aux prochaines élections.

IV. Les fonctions de présidens, accusateurs et greffiers, élus en l'an 5, dureront jusqu'aux élections de l'an 6.

V. Les présidens ne seront à l'avenir élus que pour deux ans, les accusateurs pour trois ans, et les greffiers pour 4.

VI. Les accusateurs publics ne peuvent être destitués et suspendus par le directoire exécutif.

VII. Le directoire exécutif sera tenu de notifier les arrêtés de destitution ou de suspension.

VIII. Le directoire exécutif demeure chargé de pourvoir à leur remplacement temporaire.

IX. L'effet de ce remplacement ne durera que jusqu'aux élections qui suivront immédiatement la destitution. Le conseil ordonne l'impression et l'ajournement.

Le conseil reçoit un message du directoire qui ne peut être lu qu'en comité général. Les uns disent qu'il est relatif au traité conclu avec le Portugal; les autres, qu'il concerne le lord Saint-Hélène arrivé d'Angleterre pour négocier la paix.

DURAND, rédacteur.